

## Conseil de la métropole du 17 septembre 2020

### Compte Rendu

Date de convocation  
3 septembre 2020

Conseillers en exercice  
66

**Président : M. François CUILLANDRE**

**Secrétaire de séance : Mme Emilie KUCHEL**

Le Conseil de Brest métropole s'est réuni le jeudi 17 septembre 2020 à 17 heures, sous la Présidence de Monsieur François CUILLANDRE, Président.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. F. CUILLANDRE, Président, M. S. ROUDAUT, Mme T. QUIGUER, M. M. GOURTAY, M. R. PICHON, M. Y. NEDELEC, M. P. OGOR (départ n° C 2020-09-096 - Pouvoir à M. A. GOURVIL) a voté les délibérations C 2020-09-117 et C 2020-09-119, Mme B. ABIVEN, M. Y. GUEVEL, M. F. JACOB, Mme P. SALAUN-KERHORNOU, M. G. DISSAUX, M. A. GOURVIL, Mme V. KERGUILLEC, Mme F. BONNARD-LE FLOC'H, M. Y. DU BUIT, M. L. PERON, M. H. BRUZAC, M. T. FOVEAU, M. J-M. LE LORC'H, Vice-Présidents.

M. J. GOSSELIN, Mme M. BRONEC, Mme A. DELAROCHE, Mme C. BRUBAN, M. L. GUILLEVIN, M. P. EVEN (départ n° C 2020-09-096 - Pouvoir à M. L. GUILLEVIN) a voté les délibérations C 2020-09-117 et C 2020-09-119, Mme A. ARZUR (départ n° C 2020-09-096 - Pouvoir à Mme P. ALBERT) a voté les délibérations C 2020-09-117 et C 2020-09-119, M. G. KERJEAN (départ n° C 2020-09-096 - Pouvoir à Mme B. MALGORN) a voté les délibérations C 2020-09-117 et C 2020-09-119, Mme C. LE ROY, Mme P. ALBERT, Mme J. HERE, M. P. APPERE, Mme C. MIGOT, M. F. PELLICANO, Mme S. JESTIN, M. R. SALAMI, Mme N. CHALINE, M. E. GUELLEC, Mme E. KUCHEL, Mme M. MAILLARD, Mme B. MALGORN, M. J-P. RICHARD, M. J-P. ELKAIM, Mme L. KERMAREC, Mme V. BOURBIGOT, M. M. COATANEA, Mme C. ORVOEN, M. B. NICOLAS, M. S. MICHEL, Mme P. HENAFF, M. D. MOAN, Mme R. THOMAS, M. J-L. BATANY, Mme F. GUENEUGUES, Mme C. BOURNOT-GALLOU, Mme P. LAVERGNE, M. T. HELIES, M. J. LE BRIS, M. X. RIOUAL, Mme M. QUETIER, Conseillers.

#### **ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. D. CAP, Vice-Président, pouvoir à Mme P.HENAFF.

M. C. PETITFRERE pouvoir à M. F. JACOB, Mme C. ANDRIEUX pouvoir à Mme M. BRONEC, Mme M. MAURY pouvoir à M. G. DISSAUX, M. B. CALVES pouvoir à Mme B. MALGORN, Mme N. L'HOSTIS pouvoir à M. M. COATANEA, Conseillers.

**C 2020-09-093 ADMINISTRATION GENERALE**

**Commission consultative des Services publics locaux de Brest métropole- Désignation des membres**

Le rapporteur, M. Stéphane ROUDAUT  
donne lecture du rapport suivant

**ADMINISTRATION GENERALE – Commission consultative des Services publics locaux de Brest métropole- Désignation des membres**

**NOTE DE SYNTHÈSE**

L'article L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la création par les établissements de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants de Commission consultative des services publics locaux.

Cette Commission est compétente pour l'ensemble des services publics de la métropole confiés à des tiers par convention de délégation de service public, ou, le cas échéant, exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

A ce titre, la Commission consultative des services publics locaux de Brest métropole examine chaque année :

- le rapport établi par chaque délégataire de service public de la métropole comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service,
- les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, du service d'assainissement, ainsi que des services de collecte, d'évacuation et de traitement des ordures ménagères et de tout autre service public que la loi imposerait à l'avenir,
- le cas échéant, un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière.
- le rapport établi par le cocontractant d'un contrat de partenariat.

La Commission est également consultée, pour avis, par le Conseil de la métropole et, avant que celui-ci ne statue, sur :

- tout projet de délégation de service public,
- tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière,
- tout projet de partenariat,
- tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement.

La commission peut également, à la demande de la majorité de ses membres, demander l'inscription à l'ordre du jour de toute proposition relative à l'amélioration des services publics locaux de la métropole.

Présidée par le Président de Brest métropole ou son représentant., cette commission est composée des 8 représentant.e.s élu.e.s de la métropole ainsi que des 8 représentant.e.s d'associations locales. Elle peut également, en fonction de l'ordre du jour et sur proposition de son Président, inviter à participer à ses travaux avec voix consultative toute personne dont l'audition lui paraît utile.

Les associations locales sont nommées par le Conseil de la métropole.

Les représentant.e.s d'associations locales sont nommés par le Conseil de la métropole. Sont concernés les organismes dotés d'un statut associatif dont le siège, ou l'antenne locale, est située sur le territoire de la métropole et justifiant d'un objet et d'un intérêt à agir en relation avec les services publics concernés par les dispositions de l'article L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est proposé

- de créer pour la durée du mandat métropolitain une commission consultative des services publics locaux de Brest métropole,
- de fixer à 8 le nombre de membres du conseil métropolitain qui en feront partie et de procéder à leur désignation dans le respect des principes énoncés ci avant,
- de fixer à 8 le nombre de représentant.e.s des associations locales suivantes :

### **DELIBERATION**

En conséquence,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L1413-1,

il est proposé au Conseil de la métropole :

- de créer pour la durée du mandat métropolitain une commission consultative des services publics locaux de Brest métropole,
- de fixer à 8 le nombre de membres du conseil métropolitain,
- de fixer à 8 le nombre de représentant.e.s des associations locales suivantes :
- de désigner au titre du collège des élu.e.s de Brest métropole, après appel à candidatures, les 8 élus métropolitains suivants :

#### Avis commissions :

Avis de la COMMISSION GRANDS SERVICES URBAINS-ENVIRONNEMENT-AFFAIRES GENERALES-RESSOURCES : PREND ACTE

#### Décision du Conseil de la métropole :

**ADOpte A L'UNANIMITE**

#### DESIGNATIONS EFFECTUEES :

#### Membres titulaires :

Tristan FOVEAU  
Véfa KERGUILLEC  
Laurent PERON  
Ronan PICHON  
Pierre OGOR  
Monique BRONEC  
Anne DELAROCHE  
Véronique BOURBIGOT

#### Associations :

A.E.2.D – Agir pour l'environnement et le Développement Durable  
A.F.L. – Association des Familles Laïques  
U.F.C. – Que Choisir  
Office des Sports de la Ville de Brest  
Eau et Rivières de Bretagne  
C.L.C.V. – Consommation, Logement et Cadre de Vie  
BAPAV - Brest à Pied et à Vélo  
CNL29 – Confédération Nationale du Logement 29